



## Refus du divorce, que faire ?

Par **Visiteur**, le **18/03/2007** à **17:34**

bonjour, mon mari veut divorcer, moi non. nous sommes mariés depuis seulement 10mois!! nous nous aimons, mais n arrivons pas à nous entendre...malheureusement...si il vient à me présenter des documents à signer pour divorcer, et que je ne veux pas...que dois je faire et quels sont mes droits? en sachant que je n ai pas de revenus, je suis au chômage, et que je ne sais où aller s'il me demande de partir!! je vous remercie de bien vouloir m'aider..

Par **juriste\_old**, le **18/04/2007** à **18:55**

S'il vous demande de signer les papiers, vous êtes en droit de ne pas accepter...  
Il aura alors le choix: engager une procédure de divorce (car on ne peut forcer quelqu'un à rester marié) ou abandonner son idée.  
S'il décide d'engager une procédure de divorce, il vous faudra au regard de vos revenus faire une demande d'aide juridictionnelle qui couvrira selon votre situation tout ou partie des honoraires de l'avocat. Cette demande se fait auprès du Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez c'est à dire du lieu de votre résidence.  
Votre mari est tenu à un devoir de secours et ne peut donc pas, sauf situation d'urgence ou de nécessité objective, "vous mettre dehors".  
Néanmoins, eu égard à la courte durée de votre mariage, la prestation compensatoire semble un point discutable...l'avocat devra étudier les pièces de votre dossier afin de déterminer les circonstances de votre mariage, votre capacité à vous assumer; en cas d'impossibilité d'en cerner les raisons pour savoir si elles sont de quelque façon imputable à votre mari (par ex s'il refuse que vous ayez une activité professionnelle etc)...